



## Edition Spéciale 15 ans et Journée Nationale de la Commune Togolaise (JNCT)

Edito

Page 2

### 15 ans d'UCT

Témoignage d'un acteur de la création de l'UCT

L'Histoire de l'UCT

Obstacles et Recommandations

Pages 3 à 10

La JNCT: 7ème édition

Pages 11/12

Nos partenaires

Pages 13 à 15

L'UCT vue par...

Pages 16 à 19

L'essentiel de l'UCT / Actu coopération décentralisée

Page 20

Infos et financements

Pages 21 à 23

Trombinoscope des Présidents

Page 24



# E D I T O

## 15 ans déjà ! Et après ?

**E**n prenant l'acte de création de l'Union des Communes du Togo (UCT), un jour de mai 1996, les 9 responsables des communes pionnières ne s'imaginaient pas un seul instant, qu'ils venaient d'inscrire leurs noms en lettres d'or dans les annales de l'histoire de la Commune au Togo.

Oui ! 15 ans déjà ! A cette étape du parcours, on s'impose une évaluation à l'issue de laquelle il conviendra d'identifier les difficultés, de les poser, de les caractériser, de les analyser afin de prévoir des solutions adaptées, car il est bien évident qu'un problème mal posé au départ, génère une solution erronée.

Des succès, l'UCT en a obtenu. Mais les échecs, elle en a eu aussi ! La faïtière des communes a-t-elle du potentiel ? Beaucoup plus qu'elle ne le croît ! Et les obstacles, quels sont-ils ? Quelle est leur nature ? Sont-ils internes à la structure ou liés à l'environnement politique, économique, social ? Sont-ils l'apanage de la matière traitée, c'est-à-dire la gouvernance locale ? Peut-on incriminer les moyens disponibles insuffisants ? Où est-ce la façon de réfléchir ou d'aborder les problèmes ? A-t-on affaire à des problèmes d'ordre relationnel ou au manque d'acteurs compétents ? Doit-on plutôt faire face à un déficit de décisions stratégiques ?

### « Aujourd'hui, on attend plus des communes que par le passé »

Tout ce questionnement s'avèrerait nécessaire pour cerner les contours de la mission des communes, aussi bien dans son contenu que dans son champ d'intervention. Aujourd'hui, on attend plus des

communes que par le passé ! On attend d'elles qu'elles prennent en main le pilotage du développement local, en évaluant les forces pour mieux les exploiter, les faiblesses pour les juguler, les opportunités pour exploiter les potentialités du milieu en termes d'employabilité, de création de richesses. Aujourd'hui, l'ère de l'information a imprimé une folle accélération à tout. Et pour se maintenir dans la course, il faut penser vite, décider vite, agir vite pour ne pas se laisser trop distancer par ceux qui, beaucoup plus visionnaires, ont pris très tôt le train de la décentralisation.

L'Etat a suffisamment affiché sa volonté de transférer une partie de ses compétences aux collectivités locales. Il n'y a pas de doute qu'il ira jusqu'au bout de sa logique. Les élections locales, tant qu'elles n'auront pas mis en place les équipes issues de la volonté populaire, continueront de pénaliser la mise en œuvre de stratégies hardies d'empowerment des communes. Les chantiers sont immenses et l'éveil des communes constituerait à coup sûr, un préalable pour une nouvelle relance de l'UCT. C'est à ce prix que la faïtière des communes jouera son véritable rôle de formation et appui conseil auprès du personnel des collectivités locales, de développement de la coopération décentralisée et gestion des partenariats, de capitalisation des expériences et diffusion de l'information pour une mutualisation des ressources.

Nous ne remercierons jamais assez nos partenaires techniques et financiers qui, en dépit de nos difficultés à nous conformer aux exigences des partenariats, n'ont jamais douté un seul instant de nos capacités de rattrapage. A nous de mériter cette confiance.

## Témoignage d'un membre fondateur de l'UCT

### Et les communes créèrent l'UCT...

*M. KPOMBLEKOU Vovoti, ex-Secrétaire Général de la Mairie de Lomé, a participé à la création de l'Union des Communes du Togo en 1996. Témoignage.*

Avant 1996, les collectivités togolaises évoluaient en vase clos. Les contacts étaient rares entre les responsables communaux pour discuter ensemble des problèmes qu'ils rencontraient dans la gestion de leur collectivité respective. Cependant, les maires sont appelés à assumer des responsabilités de plus en plus importantes au regard des compétences nouvelles qui sont désormais conférées aux communes par la décentralisation. Ce qui impose aux élus locaux de nouvelles approches de gestion administrative. La création de l'UCT offre ainsi aux maires un cadre de référence et de concertation qui leur permet de :

- Se rassembler pour défendre les intérêts communs de leurs collectivités
- Echanger les expériences vécues individuellement afin de trouver des solutions adéquates aux problèmes identiques qu'ils rencontrent au quotidien.
- Etudier et identifier les voies et les moyens favorables à la promotion et au développement harmonieux des communes togolaises.

Pour accomplir cette mission, l'UCT doit être une institution forte qui canalise toutes les aspirations des collectivités locales togolaises afin d'apporter des réponses appropriées à leurs préoccupations. Elle doit être leur interlocuteur privilégié auprès des instances nationales pour défendre leurs intérêts. Au plan international, l'UCT doit participer au rayonnement du mouvement municipal mondial par son adhésion aux différentes associations de villes œuvrant à cette fin, et par des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée.

#### Assurer son autonomie financière

Il s'agit pour l'UCT d'affirmer et de consolider la personnalité de la commune togolaise. Pour réaliser cet objectif, elle doit être en mesure d'assurer son autonomie financière par la contribu-

tion de ses membres. Les subventions de l'Etat et les aides provenant des partenaires techniques et financiers ou des autres partenaires ne doivent être qu'un appoint.

Aucune institution ne peut remplir pleinement sa mission si elle ne s'autosuffit pas. La liberté d'action est strictement liée à sa capacité d'auto-financement. L'évolution actuelle de l'UCT, marquée par la mise en œuvre d'un programme d'actions, répond parfaitement à sa mission initiale. Cependant, il convient d'intensifier la formation professionnelle des agents municipaux pour renforcer leurs compétences et leur efficacité, de développer davantage la coopération décentralisée, et de favoriser les échanges d'expériences entre les communes togolaises et celles du reste du monde.

#### « Avant 1996, les collectivités togolaises évoluaient en vase clos »

L'UCT doit se développer dans un esprit de cohésion entre ses membres, et dans le cadre d'une gestion saine de ses ressources sur les plans administratif et financier. Le travail éloquent accompli actuellement par le Secrétariat Permanent est louable et peut contribuer à relever le défi.

Je souhaite vivement que l'UCT s'impose davantage en diversifiant ses actions au profit des populations. La création d'une grande faîtière regroupant l'Union des Communes et l'Association des Conseils de Préfecture est également souhaitable. Mais il faut d'abord que la structure rassemblant les Conseils de Préfecture, à l'instar de l'UCT pour les communes, soit véritablement opérationnelle. L'étape suivante consisterait alors à unir les deux entités autour d'objectifs similaires.

## L'Histoire de l'UCT

### De 1996 à 2004: Des premiers pas pour le moins discrets

*Les changements intervenus dans la sphère politique au Togo au début des années 90, avec l'avènement de l'ouverture démocratique, avaient mis en exergue la nécessité, pour l'Etat, de choisir une nouvelle voie de gestion des collectivités locales. La Loi du 11 Février 1998, portant décentralisation, devait concrétiser cette option. Anticipant cette ouverture, les communes togolaises, prenant en mesure les responsabilités qui leur incombent dans le cadre de la décentralisation administrative et territoriale, décidèrent de créer, en 1996, l'Union des Communes du Togo (UCT).*

L'Union des Communes du Togo (UCT), est une association Loi 1901, créée à l'issue d'une Assemblée générale, tenue en mai 1996, sur les bords du lac artificiel du barrage de Nangbeto, sur le fleuve Mono, à quelques kilomètres d'Atakpamé par 9 communes pionnières: Aneho, Atakpamé, Bassar, Dapaong, Kara, Kpalimé, Lomé, Sokodé et Tsévié. Elle va se doter de statuts dont l'objet et les objectifs seront à la hauteur des attentes des uns et des autres.

L'UCT s'est assigné comme objectifs, entre autres :

- ⇒ d'être l'organe représentatif de l'ensemble des communes du Togo, d'œuvrer à leur promotion, créer un cadre de concertation et d'échanges d'expériences en matière d'administration et de gestion des collectivités territoriales décentralisées,
- ⇒ renforcer la capacité des acteurs, promouvoir les échanges entre les communes et les appuyer à tous les niveaux.
- ⇒ promouvoir la politique de décentralisation et un dialogue permanent et effectif entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux,
- ⇒ promouvoir l'interaction, le partage et la diffusion d'informations, la solidarité, les partenariats.

Le Bureau Exécutif mis en place est présidé par M. Lodé AOUISSI, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Lomé, secondé par le Maire de Kara, M. Essodna AMAOU.

#### Les premiers pas

La première étape durera dix ans et sera marquée par une longue latence, avec une longue pé-

riode d'apprentissage et de tâtonnements. Les lois de 1998 et 2007 sur la décentralisation sont venues conforter la vision des communes fondatrices de l'UCT : l'association obtiendra un statut consultatif dans les prises de décisions relatives aux collectivités locales.

#### L'élargissement et la relance

Après une période d'inactivité, l'Assemblée Générale d'Atakpamé les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004, votera la dynamisation de l'association avec la mise en place d'un Secrétariat Permanent. Un début de consensus sur l'interprétation des textes redonnera plus de confiance aux membres. Période d'élargissement aussi puisqu'elle verra l'adhésion de 12 nouvelles communes, portant le nombre à 21 membres : Amlamé, Badou, Bafilo, Kanté, Mango, Niamtougou, Notsé, Pagouda, Sotouboua, Tabligbo, Tchamba et Vogan.

Au cours de cette étape, certains membres seront admis au sein de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), un partenaire dont l'appui institutionnel et financier a été déterminant dans la redynamisation de l'union.



## L'Histoire de l'UCT

### De 2004 à nos jours: le renouveau de l'UCT

*Les communes togolaises, travaillant maintenant en synergie au sein de l'UCT, vont, au cours des multiples réunions qu'elles vont tenir, chercher à redéfinir, du moins à peaufiner les missions qu'elles se sont assignées, et notamment dynamiser l'association, la régulariser administrativement et la légitimer sur le plan national, et la doter de moyens pérennes pour assurer son fonctionnement. Les actions entreprises vont s'orienter selon 3 axes : Institutionnel (interne, externe et international), technique et politique.*

#### Les activités d'ordre institutionnel

Les activités d'ordre institutionnel tendent à assurer à l'UCT une existence légale, à la doter d'un cadre de travail et d'outils opérationnels et fonctionnels devant la rendre plus performante, afin d'assurer son positionnement sur les échiquiers national et international. Dès octobre 2001, des démarches vont s'engager, en vue de l'obtention du Récépissé de reconnaissance officielle de l'UCT en tant qu'association de loi 1901.

En acquérant ainsi un statut légal, l'UCT va prendre progressivement sa place dans les instances de concertation, d'abord au niveau national. Face aux pouvoirs publics, elle va progressivement s'imposer comme force de proposition. Durant l'année 2007, le dialogue avec le pouvoir central a pris corps à travers les audiences avec les ministres en charge des Collectivités Locales avec lesquels, des discussions ont eu lieu sur les suites du MEMORANDUM 2006 et sur le chantier du Quadrilogue.

Plus tard, le projet de MEMORANDUM 2007 sera remis aux représentants du pouvoir central. Ce document rassemble un certain nombre de doléances portant notamment sur l'amélioration de la gestion communale par le renforcement de la décentralisation en mettant en place des instruments et outils, l'accroissement de la performance des communes en matière de finances locales et l'appui aux communes dans leurs efforts de développement, de renforcement de capacités et de gouvernance locale.

Toutes ces démarches auprès des autorités politiques contribueront à asseoir définitivement l'UCT comme partenaires incontournable dans la mise en œuvre de la décentralisation. Forte de

cet acquis, l'association va chercher à se rendre plus visible.

L'UCT reconnue par les instances nationales, va alors se doter d'outils qui la rendront plus visible, plus fonctionnelle et plus opérationnelle.

#### Le Secrétariat Permanent:

La mise en place du Secrétariat Permanent, avec la nomination de son responsable, le recrutement du personnel d'appui et la mise à disposition d'un immeuble pour son siège, constitueront les actes tangibles visant à renforcer l'association.

Le recours à l'expertise de consultants pour des appuis ponctuels, constituera une option stratégique plus économique d'utilisation de compétences externes.

Un centre de documentation a été créé au siège de l'UCT, permettant aux responsables communaux, au personnel des communes de passage à Lomé, aux chercheurs et autres acteurs, d'avoir accès à de nombreux guides et manuels traitant différentes thématiques intéressant la vie des communes et le développement local, la coopération décentralisée, la décentralisation etc.

L'ouverture d'un site Web : **[www.uct-togo.org](http://www.uct-togo.org)** et le lancement d'un magazine mensuel en ligne, « **L'UCT Mag** », complètent la mise en place des structures fonctionnelles du siège.

Enfin, un Bulletin d'information des communes du Togo paraît une fois par an, à l'occasion de chaque Journée Nationale de la Commune Togolaise.

## L'Histoire de l'UCT

### Les appuis institutionnels:

L'UCT jouera le rôle d'appui conseil auprès du personnel des collectivités locales. A ce titre, elle initiera une série de séminaires de formation, des séances de réflexion sur des thématiques diverses, effectuera des missions sur le terrain, offrira son expertise technique dans la conception et l'accompagnement de projets auprès des communes qui en exprimeront le besoin, et répondra auprès des partenaires au développement, de la marche des projets qu'ils ont financés dans certaines communes.

En mars 2007, l'association, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et de l'Institut de Gestion Déléguée (IGD), a organisé le lancement du premier atelier sur le « quadrilogue des services essentiels » aux populations, à savoir la fourniture d'eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets ménagers, les transports collectifs, la fourniture d'énergie, les télécommunications etc.

Le quadrilogue est un concept de dialogue à 4 réunissant les quatre grandes catégories d'acteurs de la société, à savoir: l'Etat, les collectivités locales, la société civile et les prestataires de services. Le comité directeur issu de cet atelier sera créé par arrêté interministériel le 31 octobre 2007, et officiellement installé le 16 novembre 2007. Des comités locaux se sont constitués dans quatre communes en vue du pilotage des chartes signées dans ce cadre.

Plusieurs événements importants marqueront les activités de l'UCT. Citons la série de conventions aux termes desquelles l'UCT jouera un rôle central dans la coopération naissante entre le Conseil Général des Yvelines et ses partenaires togolais, ou encore l'admission officielle de l'UCT, au cours de la XXVIIème Assemblée Générale de l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF), tenue au Vietnam en octobre 2007, comme membre actif de l'Association fran-

cophone.

### **Les activités d'ordre technique**

Les activités d'ordre technique couvriront essentiellement un programme de renforcement des capacités des membres avec des sessions de formation, les journées annuelles de réflexion comme la JNCT, les colloques sur des thématiques diverses, l'accompagnement de projets initiés par des communes membres et bien d'autres tâches.

### Le programme de renforcement des capacités des membres:

Dans le cadre des projets portés et accompagnés par l'UCT, le Secrétariat Permanent a organisé des cycles de formation en adéquation avec les besoins et attentes des communes membres : formation en bureautique, ateliers d'initiation aux procédures pour les agents d'Etat civil, confection du budget pour les Secrétaires Généraux, Système d'Information Géographique (SIG), cartographie, entretien et mise à jour de sites Web.

### La coopération décentralisée:

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées entre une collectivité togolaise et une ou plusieurs collectivités territoriales étrangères, participant à ce titre, au développement des territoires. L'UCT, par son Secrétariat Permanent, s'est donc positionnée dans le suivi accompagnement des partenariats. C'est ainsi que, suite à un accord de partenariat, signé entre l'UCT et le Département français des Yvelines, une représentation a été créée, afin d'assurer le suivi opérationnel ainsi que la gestion financière des projets initiés dans trois communes togolaises. Une assistante yvelinoise, attachée au Secrétariat Permanent, suit au quotidien l'exécution des activités programmées.

*Suite...*

# 15 ans d'UCT

## L'Histoire de l'UCT

### Les Journées Nationales de la Commune Togolaise (JNCT):

L'Assemblée Générale tenue à Sokodé en septembre/octobre 2005, a été l'occasion de faire le point à mi-parcours de la mise en œuvre des orientations décidées à Atakpamé. Sur les conseils d'un partenaire, le Programme de Développement Municipal (PDM), la Journée Nationale de la Commune Togolaise (JNCT) va alors être institutionnalisée. Sokodé inaugurer la série de rencontres annuelles. Suivront les JNCT de Tsévié en 2006, Kara en 2007, Atakpamé en 2008, Lomé depuis 3 ans.

Plate-forme de réflexion, d'échanges et de propositions, la JNCT se révélera une tribune privilégiée permettant aux communes, de partager leurs préoccupations et de s'enrichir mutuellement sur des questions d'intérêt commun.

Autres activités dites institutionnelles menées par l'UCT, l'organisation de colloques sur des thématiques aussi variées que la gestion scolaire partagée et l'entrepreneuriat des jeunes, ou encore la réalisation d'études comme celle sur les équipements de proximité.

### **Les activités d'ordre politique**

#### Les relations avec l'Etat:

Considérée comme le seul et unique interlocuteur de l'Etat dans les discussions avec les collectivités locales sur la mise en application de la loi portant décentralisation, la faïtière des communes togolaises va acquérir suffisamment de crédibilité pour servir de pivot central dans le projet d'appui à la décentralisation financé par la coopération française (Projet APRDODECT - voir page 13/14). Elle participera notamment à l'élaboration d'une stratégie viable pour la gestion des déchets solides à Lomé. Ainsi, au déficit de dialogue des premières années de vie de l'UCT, va succéder une période de concertations avec les instances gouvernementales sur la plupart des questions intéressant le développement local.

### **Les grands partenaires**

Cette prise en main de ses responsabilités, va se traduire, pour l'UCT, par la signature de conventions diverses et de protocoles d'accords de partenariat, de prestations de service, de coopérations avec les grands partenaires suivants :

- ⇒ **l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)**
- ⇒ **le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Lomé**
- ⇒ **le Conseil Général des Yvelines et France Volontaires**
- ⇒ **l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD)**
- ⇒ **le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**
- ⇒ **l'Union européenne (UE)**
- ⇒ **l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**
- ⇒ **Cités Unies France**
- ⇒ **les Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA)**
- ⇒ **l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**
- ⇒ **la Fondation Konrad Adenauer**
- ⇒ **l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU)**
- ⇒ **les Universités du Togo**
- ⇒ **l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), l'Association des Municipalités du Niger (AMN).**
- ⇒ **MOOV**

## Obstacles et recommandations

### Un parcours parsemé d'embûches

*Il n'y a pas lieu de sous-estimer les résultats obtenus par l'UCT depuis sa naissance et singulièrement pendant ces cinq dernières. Ils sont indéniablement positifs. Ils auraient pu l'être davantage encore si quelques facteurs défavorisants d'origine politique, statutaire, interne et relationnelle, n'étaient venus freiner la marche en avant de cette jeune association. Une analyse de la vie de l'UCT peut nous permettre d'identifier les freins et les obstacles et de suggérer la stratégie la mieux indiquée pour faire de l'UCT, un véritable outil de promotion du développement local et de la bonne gouvernance.*

Parmi les obstacles qui contrarient l'UCT dans sa mission d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la décentralisation, le statut même des responsables locaux est sans doute l'un des plus pénalisants. Ce statut d'exception pèse lourdement sur l'évolution rapide du système municipal. Par ailleurs, l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité, pénalise également cette évolution. A titre d'exemple, sur près de 400 agents municipaux en service à Lomé, on recense à peine 2% de cadres supérieurs et aussi très peu de cadres moyens. Le gros de l'effectif est constitué d'agents d'exécution.

Ce sont aussi les atermoiements de l'Etat à faire démarrer réellement la décentralisation, qui apparaissent comme la cause centrale du problème. En effet, l'Etat, en adoptant la loi portant décentralisation, et malgré le programme de consolidation appuyé par l'Union Européenne et le PNUD, en 2004, n'a pas, à ce jour pris les décrets d'application.

#### Des élections sans cesse repoussées

Ainsi, l'absence des moyens d'accompagnement de cette loi et surtout l'annonce sans cesse reportée des élections communales, ont pu freiner le dynamisme naissant de l'association. Au passage, il faut relever la reconnaissance tardive de l'UCT par les autorités politiques et administratives. A quoi cela était-il dû ? Et pourquoi ces réticences de l'Etat à associer la faïtière des communes aux décisions concernant la décentralisation ? Est-ce par peur de voir le mouvement des municipalités s'ériger en face de l'Etat comme interlocuteur puissant ? L'histoire devrait en révéler les dessous.

Cette situation aura pour effet de retarder la mise en confiance des partenaires nationaux comme internationaux qui mettront du temps à recon-

naître la légitimité de l'UCT.

Mais des facteurs d'origine interne à l'association sont aussi montrés du doigt...

#### Des mécanismes de financement encore mal maîtrisés

Un des principes cardinaux de l'assistance financière n'est pas totalement assimilé : c'est celui selon lequel un partenaire technique et financier, avant de vous appuyer, apprécie d'abord votre degré de participation par le montant de la contribution que vous, bénéficiaire, êtes prêts à mettre comme préalable à toute intervention ! Par ailleurs, les responsables des communes ignorent un peu l'outil de pression que représente l'association dans leurs négociations avec l'Etat pour la définition des conditions de la nouvelle organisation territoriale induite par la décentralisation. Ils doivent également s'appuyer davantage sur le rôle d'interface de l'UCT entre l'Etat, les partenaires au développement, la société civile et les communes.

#### Une réactivité encore un peu molle !

Les acteurs communaux ne savent pas toujours saisir les opportunités de financement de projets qui s'offrent à eux ! Tenez : en 2009, l'UCT a pu, grâce à l'appui de l'AIMF, lancer les appels à projets pédagogiques.



Suite...

## Obstacles et recommandations

L'objectif de ces projets était d'offrir une plate-forme à toutes les parties prenantes de l'action éducative pour apporter leurs contributions intellectuelles, socio-culturelles et matérielles à l'animation de la vie scolaire. Sur les 32 projets retenus, certaines communes, évaluant les enjeux, en ont soumis plusieurs, alors que d'autres n'ont pu saisir cet-

te chance ! Quelle est la raison de cette réactivité un peu molle aux sollicitations de l'UCT et que faire pour y remédier ?

Autant de questionnements qui posent un peu la problématique de l'opérationnalisation de l'UCT.

## Les Grands chantiers de l'UCT

*Si la motivation se maintient malgré les difficultés, on peut affirmer que progressivement les conditions se mettront en place pour faire de l'UCT le véritable instrument de renforcement des capacités des communes, d'appui conseil auprès des membres, de suivi accompagnement des partenariats, de relais d'information, une vraie association faîtière, capable de s'imposer dans les négociations avec l'Etat, l'outil de la décentralisation. Néanmoins, un certain nombre de dispositions sont à prendre pour y parvenir. D'où la mise en œuvre urgente des recommandations suivantes:*

L'UCT, au bout de ces cinq années de relance, est parvenue à un tournant. Elle doit prouver sa maturité en s'engageant dans des réflexions fécondes pour mettre en œuvre un plan stratégique de développement institutionnel visionnaire, à la hauteur des enjeux et défis qui attendent aujourd'hui les communes. Pour ce faire, l'association doit poursuivre sa mission d'accompagnement des communes, d'appui conseil, de suivi accompagnement des partenariats en s'imposant un plan stratégique se déclinant en actions prioritaires:

### Au plan interne:

- Le Bureau exécutif de l'UCT doit s'engager davantage.
- Il doit se battre pour la mise en place d'un dynamisme d'appui institutionnel en dotant l'UCT de moyens adéquats.
- Les membres de l'association, au regard des éclairages qu'ils ont eus surtout ces dernières années, doivent être à même de mieux apprécier le champ de leurs responsabilités et de prendre la mesure des attentes des populations, afin de se montrer encore plus créatifs, plus novateurs.

Un programme de construction de savoirs pratiques (« *capacity building* »), doit voir le jour, afin de potentialiser les communes pour les rendre porteuses de développement local.

### Au plan externe :

- L'UCT doit se réaffirmer comme faîtière des communes togolaises: elle doit se montrer encore plus combative.
- Le Bureau exécutif doit multiplier ses contacts avec les instances gouvernementales pour impulser une nouvelle dynamique au processus de la décentralisation.



## Obstacles et recommandations

- Le Bureau exécutif doit entreprendre un plaidoyer auprès des plus hautes instances exécutives et législatives du pays pour la promotion d'une gouvernance locale transparente et autonome en s'affirmant comme l'outil de mise en œuvre de la décentralisation et donc le partenaire incontournable de l'Etat dans sa nouvelle politique de redistribution territoriale.
- Travailler à la tenue des élections locales, gage de légitimité des équipes dirigeantes communales et par voie de conséquence de l'efficacité de leurs actions.
- Impliquer la société civile et les partis politiques dans les apprentissages pour une bonne gestion de la gouvernance locale.
- Faire impliquer le potentiel féminin dans la gouvernance locale afin de tirer profit de son expérience en matière de gestion des ménages et des structures économiques.

### Au plan international :

- Intensifier tous azimuts sa mission de représentation des communes au niveau régional africain, européen et international.
- Saisir toutes les opportunités qui peuvent s'offrir auprès des partenaires financiers et techniques pour financer des projets divers.

### Du point de vue technique :

Il est impérieux d'accélérer le renforcement des compétences des responsables territoriaux et des agents communaux en planification, gestion et évaluation de projets, de promouvoir la mise en place des « quadrilogues » locaux, de valider au niveau des communes la Charte nationale des services essentiels, de dynamiser la collecte, le traitement et la diffusion d'informations au profit des communes et des communautés, d'intensifier les échanges d'informations au niveau des communes, et entre les communes et l'UCT, par une appropriation plus fonctionnelle de l'outil informatique. Il faudrait également initier l'organisation de journées de réflexion, au niveau des communes, pour les partenaires divers et faire démultiplier les acquisitions au niveau des groupes sociaux par les leaders communautaires (Chefs traditionnels, groupes religieux, écoles etc.)



Il est aussi essentiel de prendre en considération la société civile et le potentiel féminin:

Du 27 au 31 mai 2011 à Lomé

Les communes à l'honneur

Du 27 au 31 mai 2011 s'est tenue la 7<sup>ème</sup> édition de la désormais traditionnelle Journée Nationale de la Commune Togolaise. L'occasion aussi de fêter les 15 ans d'existence de l'UCT. Retour sur cette édition très spéciale.

Vendredi 27 mai (au Relais de la Caisse):

**Colloque des Présidents de Délégations Spéciales des communes et des Conseils de Préfectures et des Préfets sur le thème "Gouvernance locale entre légitimité et légalité: défis et opportunités pour les Collectivités Territoriales"**



Au programme de la première journée, cinq communications suivies de débats se sont succédées sur les thèmes suivants :

**« Quelle approche dans un contexte de décentralisation pour la légitimité et la légalité des organes dans les collectivités territoriales dans la région Ouest Africaine ? »** Paul DEHOUMON Représentant Fondation Konrad Adenauer

**« Les citoyens face au défi des élections locales : quelles applications et approches à mettre en œuvre ? »** Hima BADIE Représentant du National Democratic Institute (NDI)

**«Le cadre des instruments et procédures pour une gouvernance locale efficace des collectivités territoriales»** Mensah AMLALO Directeur de la Décentralisation

**« Le cadre des instruments et procédures pour une gouvernance locale pour la construction des piliers du DSRP dans les collectivités territoriales au Togo »** D. BAMBA, Directeur de la Planification

**« Participation des communautés à la base de la gouvernance locale : Quelles citoyenneté et ac-**

**tions envisagées ?** Madame EZI **Ministère à la base**

Suite aux travaux de deux commissions rassemblant des Présidents des Délégations Spéciales des communes et des Conseils de Préfecture, des préfets et des représentants de partis politiques, les recommandations suivantes ont été formulées à l'égard du gouvernement :

- Prise rapide des décrets d'application de la loi du 13 Mars 2007 portant Décentralisation et libertés locales
- Voter le projet de loi de 2010 relative aux modalités d'application du transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales

Deux motions seront également portées aux partenaires de l'UCT et au chef de l'Etat :

- Remerciements spécifiques au Conseil Général des Yvelines et à la fondation Konrad Adenauer pour leur implication
- Encouragement dans la détermination du chef de l'Etat pour faire avancer la démocratie locale et soutien de ses efforts pour la mise en place d'élections locales dans des délais raisonnables.

Ces deux motions ont suscitées de nombreuses réactions. Tout d'abord, les représentants des partis politiques, bien qu'ils acceptent l'idée générale, exigent une reformulation des motions. Des participants ont également relevé l'absence de remerciements envers les autres partenaires majeurs de l'UCT, en l'occurrence l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Lomé via le Projet APRODECT. Enfin, il a été proposé d'adresser la deuxième motion au gouvernement et non à la seule personne du chef de l'Etat.



**Du 27 au 31 mai 2011 à Lomé**

**Les communes à l'honneur (suite)**

Samedi 28 mai (Relais de la Caisse):

Après l'exposé sur l'historique de la démarche « Services essentiels » au Togo (de 2007 à nos jours) par le Secrétaire Permanent, Joachim A. HUNLEDE, et la présentation des Lignes Directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base par Jean Marie TETARD, les Présidents de Délégations Spéciales des quatre communes ayant mis en place un comité local « quadrilogue » pour l'accès aux services essentiels sont intervenus. Ils ont ainsi pu témoigner de leurs expériences respectives devant l'ensemble des Présidents présents.



*Photo des Présidents de Délégations Spéciales des communes et des Conseils de Préfecture, des préfets et des partenaires*

L'après-midi fut consacrée à la méthodologie, à l'organisation et aux appuis institutionnels, techniques et financiers pour la mise en place de comités locaux quadrilogues. M. Atafeinam TCHALIM TAGBA, Secrétaire général de la Commune de Lomé, est également intervenu au sujet de la préparation de la capitale à l'installation d'un comité local. Enfin, le comité directeur interministériel, qui chapeaute cette démarche au niveau national, arrivant à son terme, un comité de pilotage élargi sera prochainement créé.

Dimanche 29 et lundi 30 mai (UCT/CCF):

Des ateliers de formation à l'adresse des Secrétaires Généraux des communes ont été organisés à l'UCT. Ils portaient sur la gestion budgétaire. Lundi soir, les Délégations Spéciales ont été invitées à une pièce de théâtre au Centre Culturel Français (CCF) de Lomé.



*M. Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA.*

Mardi 31 mai (Hôtel EDA-OBA)

Cérémonie en l'honneur des 15 ans de l'UCT avec comme invité d'honneur, M. Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il reçut le diplôme d'honneur de l'UCT ainsi qu'un trophée récompensant son mandat de Président, mandat qui arrive à expiration et durant lequel il accorda une attention toute particulière au développement des collectivités territoriales de la région Ouest africaine. A cet égard, lors du Sommet extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA tenu la veille à Lomé, le projet d'Acte additionnel portant création et organisation du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) a été adopté. La prochaine étape attendue sera la mise en place effective du CCT et de son secrétariat. Espérons que le renouvellement à la tête de l'Organisation ne sapent pas les efforts entrepris par M. Soumaïla CISSE en faveur des collectivités locales.

### Le FACT enfin!

**Le Ministre de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales, M. Pascal Akoussoulèlou BODJONA, a aussi profité de cet évènement pour officialiser la sélection du Togo pour la mise en place des lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous d'ONU-Habitat. Il a surtout annoncé la publication prochaine du décret d'application concernant le Fond D'appui aux Collectivités Territoriales (FACT). Il s'agit d'une mesure fondamentale pour les communes car elles pourront ainsi bénéficier de moyens financiers leur permettant d'investir dans des projets de développement, mais également d'assumer le transfert de compétences prévu par la loi de 2007 portant Décentralisation. Ce fond représente donc une étape essentielle dans le processus de décentralisation du Togo.**

## Nos partenaires

### APRODECT

#### « APRODECT » : Projet d'Appui au processus de renforcement de la Décentralisation au Togo

Le Projet APRODECT, financé et mis en œuvre par les services de l'Ambassade de France au Togo, vise à fournir des outils et des moyens de renforcement de la démocratie de proximité et de l'Etat de droit, à contribuer à la lutte contre la pauvreté et par conséquent, à tirer le meilleur parti du processus de décentralisation relancé en 2004 par le Gouvernement togolais pour atteindre notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Depuis 2009, le Projet apporte en outre un appui technique et financier aux activités de l'UCT.

#### Infos APRODECT

La Convention de financement du Projet APRODECT a été signée entre le Gouvernement français, représenté par l'Ambassadeur de France au Togo, et le Gouvernement togolais, représenté par le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL) en septembre 2008. La durée prévisionnelle d'exécution était de 3 ans pour un montant total de 1,2 million d'euros

Pour contribuer efficacement au renforcement du processus de décentralisation au Togo, le Projet APRODECT a été conçu pour agir dans trois domaines constituant chacun une composante opérationnelle avec les objectifs respectifs suivants :

- Promouvoir les enjeux de la décentralisation auprès de la population et convaincre les relais d'opinion de sa pertinence ;
- Fournir aux acteurs politiques et administratifs des collectivités territoriales, à travers des actions de formation, les capacités et les compétences pour une mise en œuvre effective de la décentralisation, participant ainsi à la politique de réforme institutionnelle ;
- Lancer à titre expérimental des innovations dans la gestion des différents domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales en vue de leur généralisation ultérieure.

#### Les principales activités réalisées

Par ordre chronologique, voici quelques unes des principales actions réalisées depuis le lancement du Projet en septembre 2008 :

- Aide financière accordée à l'Union des Communes du Togo (UCT) pour soutenir son fonctionnement courant, développer des activités auprès des communes adhérentes et contribuer à son rayonnement national et international. Cette aide est accordée sous forme de subvention sur une période de 12 mois reconduite à deux reprises depuis 2008.
- Depuis 2008, un Volontaire International recruté via « France Volontaires » est détaché auprès de l'UCT
- Prise en charge d'une formation pour l'adminis-

tration du site Web de l'UCT.

- Acquisition de postes informatiques pour la mise en service de relais du site Web UCT dans les communes de Sokodé, Atakpamé et Aného.
- Réalisation de l'étude et des travaux d'aménagement d'un Centre de documentation du MATDCL (hébergeant également une base de données de type Système d'Information Géographique (SIG) et servant à l'administration du site Web du Ministère). Ce Centre est appelé à devenir le futur Observatoire de la Décentralisation.
- Signature en novembre 2009 avec l'ENA Lomé d'une première Convention d'objectifs pour la formation d'une vingtaine de « Formateurs de référence en Décentralisation » et d'une centaine d'agents des services de l'Etat.
- Organisation dans chacun des 5 chefs-lieux de région des « Assises de la Décentralisation et de la Déconcentration » en octobre 2010.
- Signature en novembre 2010 d'une seconde Convention d'objectifs avec l'ENA Lomé pour la formation de 120 comptables publics en partenariat avec la Direction Générale du Trésor.
- Mise en service en décembre 2010 du site Internet du MATDCL (<http://www.interieur.gouv.tg>) permettant d'informer en continu sur l'état d'avancement du processus de décentralisation.
- Projet de mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) municipal sur la commune de Tsévié visant à la reconstitution du cadastre de la commune et à une exploitation permettant l'accroissement des ressources fiscales et non fiscales.

## Nos partenaires

### APRODECT (Suite)

Lancé en septembre 2008, le Projet APRODECT devait s'achever en août 2011 après les trois années de mise en œuvre initialement prévues dans la Convention de financement. Une mission du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes s'est déplacée à Lomé du 18 au 22 avril dernier pour faire le point des actions menées jusqu'à présent, examiner les modalités et la durée de prolongation du Projet mais également définir les nouvelles orientations à donner aux actions en tenant compte des évolutions récentes du contexte politique, institutionnel et socioéconomique.

#### Des objectifs ajustés

En premier lieu, la levée de la conditionnalité sur la tenue des élections locales permettra d'initier des actions de formation à destination des responsables politiques et techniques des collectivités locales existantes.

Les efforts porteront toujours sur l'information en direction de tous les publics, avec un accent particulier mis sur l'éducation citoyenne des populations. Cette communication sur la décentralisation et la démocratie participative à l'adresse des populations pourrait notamment utiliser le réseau des radios locales urbaines et rurales afin de porter l'information en tout point du territoire national. Cette communication sera renforcée lorsque la date des élections locales sera officialisée et ce jusqu'à la tenue de celles-ci.

Le renforcement des compétences des agents de l'Etat se poursuivra et se complétera par des actions à destination des personnels des collectivités locales en attendant la désignation des nouvelles assemblées élues. Des outils de formation initiale et de formation continue seront créés en développant tout particulièrement des partenariats avec l'Université de Lomé et l'ENA de Lomé.

Par ailleurs, le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), prévu dans la loi du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, doit être créé sans attendre la tenue des élections. Ce futur Etablissement public spécialisé pourrait constituer une véritable « Agence financière » de la décentralisation en gérant l'essentiel des flux financiers à destination des collectivités locales

via des guichets « Décentralisation » et « Appui à l'investissement ». Les bailleurs de fonds, les partenaires au développement du Togo ainsi que les acteurs de la coopération décentralisée seraient invités à alimenter ce Fonds d'Appui. Des dispositions renforcées en matière de contrôle de gestion et d'audit interne et externe seraient également mises en place pour sécuriser les fonds et s'assurer de leur utilisation transparente.

Enfin, la démarche du « Quadrilogue » pour l'accès aux services essentiels initiée au Togo en 2007 pourra servir de fondement à la majeure partie des activités développées sur la composante dédiée aux actions pilotes et novatrices. En particulier, il est prévu que des Comités locaux « quadrilogues » soient installés, avec l'aide financière du Projet APRODECT, sur les communes de Dapaong, Mango et Tsévié.

#### Les programmes prévus

- Appui à la création d'un Centre de Ressources documentaires et de quatre antennes régionales à l'initiative de l'UCT.
- Appui au projet « Actions en Communication de proximité sur la Décentralisation et la Démocratie Locale (ACDDL) » initié par l'ONG CDD basée à Dapaong.
- Poursuite de l'appui budgétaire au fonctionnement courant de l'UCT et reconduction de la mise à disposition d'un Volontaire pour l'UCT.
- Création d'un MASTER "Gouvernance démocratique" au Centre de Droit de l'Université de Lomé.
- Mission de formation et d'assistance technique à la gestion de la base de données SIG du MATDCL.
- Formation et assistance en SIG pour le projet de création d'un SIG municipal à Tsévié.
- Cofinancement de projets des collectivités locales pour l'accès aux services essentiels : création de 4 Comités Locaux « quadrilogues » .

## Nos partenaires

### L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

#### Un mariage fructueux

*Membre de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) depuis 2007, ce partenariat a été un véritable tremplin pour l'UCT. Outre une reconnaissance nationale et internationale de l'association, cette collaboration a conduit à la réalisation de projets visant à renforcer les capacités des communes togolaises. Le Secrétaire Permanent de l'AIMF, M. Jean-Pierre BAILLET, fait le point.*

Alors que les processus de décentralisation s'approfondissent dans la quasi-totalité des pays francophones, les Associations nationales de villes ont un rôle essentiel à jouer. Elles doivent tout d'abord accompagner les élus et leurs administrations pour leur permettre d'assumer au mieux les nouvelles compétences transférées : la formation, l'identification d'une expertise territoriale, la valorisation des meilleures pratiques sont au cœur de cette mission. Dans le même temps, elles doivent développer des stratégies de lobbying et de plaidoyer auprès des autorités centrales et des partenaires au développement pour faire valoir les positions des autorités locales et mettre en avant leur rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté.

#### Un facilitateur de relations

En 15 ans, l'UCT s'est emparée pleinement de ce rôle de tête de réseau. Elle est aujourd'hui un acteur essentiel du renforcement des capacités des collectivités locales et joue incontestablement un rôle de facilitateur des relations avec les autorités centrales mais aussi avec les partenaires techniques et financiers. Cette évolution a influé sur la nature de la coopération de l'AIMF avec les collectivités locales togolaises. Cette coopération porte aujourd'hui sur une matière toujours plus riche et complexe, avec des programmes variés concourant tous au même but : l'émergence de leaders locaux capables de mobiliser les acteurs locaux au profit du développement d'un territoire.

Les axes principaux de cette coopération sont :

- **la modernisation des finances locales**, permettant aux collectivités une gestion saine et transparente à même de susciter non seulement la confiance des populations, mais aussi celle des bailleurs et des partenaires ;
- **la relation ville / école** au cœur de la logique de

développement d'une démocratie participative. Au Togo, dans le cadre du quadrilogue local, nous avons décidé de placer l'école communale au cœur du développement urbain. Dans un premier temps, des débats de sensibilisation au rôle des équipes pédagogiques dans la prise de conscience des grandes problématiques urbaines (environnement, droit des individus, finances locales) ont été organisés dans les huit villes togolaises membres de l'AIMF. Ces débats se sont prolongés très concrètement par l'identification de projets pédagogiques centrés sur la préservation de l'environnement ou du patrimoine de ces villes.

- **la promotion de l'entrepreneuriat local** : dans le cadre des travaux de la Commission permanente « Développement local et entrepreneuriat », présidée par la Ville de Québec, un projet pilote de mise en place d'une communauté entrepreneuriale a été lancé à Lomé.

#### « Quinze ans après sa création, c'est un acteur essentiel sur lequel les partenaires peuvent s'appuyer »

L'UCT apporte un appui important pour la mise en place de ces programmes de coopération novateurs. Quinze ans après sa création, c'est un acteur essentiel sur lequel les partenaires peuvent s'appuyer pour développer leur coopération avec les collectivités locales togolaises. L'AIMF est au nombre de ceux qui se réjouissent de l'existence de ce partenaire fiable car il contribue à renforcer les capacités de son réseau.

## Le Vice-président de l'UCT



**Kasségné ADJONOU**

**Vice-président de l'UCT  
Président de la Délégation Spéciale de la Commune d'Atakpamé**

Les huit premières années (1996-2004) qui ont suivi la création de l'UCT ont été caractérisées par une léthargie de l'Association à cause de la situation socio politique qui prévalait au Togo. Suite à la mise en place des Délégations Spéciales en novembre 2001, les nouveaux locataires des mairies s'étaient retrouvés les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004 à Atakpamé pour redynamiser le précieux héritage que les prédécesseurs leur ont légué. En cette année 2011, les Communes togolaises célèbrent les 15 ans de la création de leur Union, une occasion pour nous Délégués Spéciaux de jeter un regard rétrospectif sur notre existence et plus particulièrement sur les sept ans d'activités de la renaissance de l'UCT, que nous voulons faire coïncider avec la 7<sup>ème</sup> Journée Nationale de la Commune Togolaise (JNCT).

### **Merci à vous!**

Avant toute chose, rendons un hommage appuyé aux Maires Fondateurs de l'UCT pour leur vision futuriste. Une mention spéciale aussi pour les Présidents de Délégations Spéciales des Communes qui s'étaient retrouvés les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004 à Atakpamé, une ville toujours présente dans les grandes décisions historiques du Togo, pour donner une nouvelle et décisive orientation à l'UCT. Nous saluons également la bonne volonté et la détermination des Bureaux Exécutifs qui se sont succédés depuis 2004. Nos sincères félicitations au Secrétariat Permanent de l'UCT avec toute son équipe dont les prouesses ont permis à l'association de se positionner en interlocuteur crédible, tant sur le plan national que vis-à-vis des partenaires au développement.

Nous voulons saisir de ce cadre, l'opportunité combiné des 15 ans de l'UCT et de la 7<sup>ème</sup> JNCT pour adresser nos remerciements aux partenaires techniques et financiers de l'UCT à qui elle reste redevable ces sept dernières années. Nous pensons notamment à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Togo, au Conseil Général des Yvelines, à l'Union Européenne (UE), à l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à la Fondation Konrad ADENAUER (FKA), aux Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), aux Cités Unies France (CUF), à France Volontaires (FV), à Citafric, au Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), au Centre International de Formation des Autorités/Acteurs Locaux (CIFAL).

### **De nombreux paris gagnés...**

Grâce à la mobilisation générale des Délégations Spéciales et à la ferme détermination du Secrétariat Permanent de l'UCT, beaucoup de paris ont été gagnés. Ainsi, conformément à ses objectifs initiaux, l'UCT :

- Est aujourd'hui le seul organe représentatif des communes du Togo pour qui elle est devenue un cadre de concertation et d'échanges d'expériences dans le domaine de l'administration et de la gestion des collectivités territoriales décentralisées.

## Le Vice-président de l'UCT (suite)

- Renforce les capacités des acteurs municipaux, notamment celle des Délégués Spéciaux et du personnel municipal ;
- Favorise et appuie aux niveaux national, régional et international les échanges entre les communes ;
- Appuie la politique de décentralisation et facilite le dialogue permanent entre le pouvoir central et les communes ;
- Facilite et accompagne l'interaction, le partage d'information et la solidarité entre communes membres ;
- Accompagne les communes dans la formation et la sensibilisation des populations à leur participation au processus de la gouvernance locale ;
- Constitue une ressource d'appui et un recours aux communes membres, à leurs requêtes, en facilitant les aides et l'expertise nécessaire à leurs besoins.

La visibilité grandissante de l'UCT et les acquis enregistrés sont certes réconfortants. Mais, à la lumière des problèmes de développement de tout genre qui se posent à des degrés différents dans les communes membres et la nonchalance notoire dans le processus de décentralisation totale au Togo, l'UCT a encore des défis à relever.

### ... mais encore des défis à relever

Le premier défi à relever est d'ordre national, et il donne de la migraine à l'UCT! Il s'agit de la normalisation du statut des actuels animateurs de la vie de l'UCT qui sont des Délégués Spéciaux depuis près de dix ans alors que les Maires Fondateurs étaient des élus locaux. Les Délégués Spéciaux souhaiteraient voir rapidement la réalisation des élections locales afin que les élus locaux reprennent les rênes de l'UCT. Relever ce défi aujourd'hui - qui n'est autre que l'expression la plus élémentaire de la démocratie - va de l'honneur du Togo.

Le deuxième défi à relever sera l'affirmation de l'UCT dans sa capacité à assurer un fonctionnement convenable de son secrétariat permanent à partir de ses propres ressources (cotisations des membres, subventions de l'Etat) La modernisation du siège de l'UCT et le renforcement de son personnel lui permettent de répondre aujourd'hui à certaines exigences de la gestion courante des affaires administratives. Mais tout cela a un coût. La fragilité, l'insuffisance et l'incertitude qui caractérisent l'exécution des budgets communaux ne permettent pas aux membres de l'UCT d'honorer à temps leurs engagements financiers vis-à-vis de l'UCT. Même si cela se réalise, sans une subvention conséquente de l'Etat, le fonctionnement de l'UCT restera problématique. C'est avec la peur au ventre que l'UCT survit aujourd'hui grâce à l'appui des partenaires. Et si demain... ?

### « Le fer de lance qui propulse les élus locaux »

L'autre défi à relever et qui a déjà commencé, est l'appui et l'accompagnement des communes membres dans la promotion et la participation des populations aux processus de gouvernance locale. Le choix délibéré de la décentralisation, entraînant ainsi le retrait de la gestion centralisée, impliquent que les élus locaux doivent être en mesure de proposer de nouvelles alternatives de gouvernance répondant aux problèmes de développement à la base qui se posent aux collectivités territoriales. En cela, l'UCT, non seulement doit être un véritable laboratoire en la matière ; mais elle doit être aussi le fer de lance qui propulse les élus locaux.

L'UCT, âgée de quinze ans aujourd'hui, a enregistré des acquis qui lui permettent d'être incontournable dans le domaine de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Togo. Toutefois, le renforcement de ces acquis s'avère indispensable. La recherche de la performance de l'UCT est un devoir de ses membres. Ensemble, poursuivons solennellement les efforts entamés car il reste encore des défis à relever.

## L'UCT vue par...

### Les Maires

#### M. SAMTOU, Président de la Délégation Spéciale de la commune de Kpalimé

L'UCT a pris son envol en 2004 suite à la prise de conscience des Présidents de Délégations Spéciales de l'utilité de se rassembler. Depuis cette date, le gouvernement a progressivement saisi l'intérêt d'une association faîtière pour les communes. Grâce à l'UCT, des partenaires incontournables comme l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ou l'Union européenne se sont en effet rapprochés de nos collectivités locales, ont soutenu nos projets et renforcé nos compétences. Des agents ont par exemple été formés à la comptabilité et dans le domaine de l'état civil, et nos services ont été informatisés.

Dans ma commune en particulier (*ndlr : Kpalimé*), les projets de coopération décentralisée avec la ville française de Bressuire ont également pris un nouvel élan suite à la renaissance de l'UCT. Si l'association a incontestablement permis de légitimer nos communes et de les ouvrir aux acteurs du Nord, elle a aussi activement contribué à l'information et à la sensibilisation des responsables mu-

nicipaux sur divers thèmes, comme les changements climatiques le mois dernier.

#### L'union fait la force

L'association soutient ainsi de manière significative le processus de décentralisation. Aujourd'hui, je ne souhaite qu'une chose, que l'UCT poursuive son travail en faveur des communes et que nos relations cordiales perdurent. En rassemblant les communes autour d'un même objectif, le développement local, nous espérons que d'autres partenaires viendront soutenir nos efforts. L'adage « l'union fait la force » prend ici tout son sens. En revanche, je crois qu'il est trop tôt pour aller vers la création d'une grande faîtière qui regrouperait l'ensemble des collectivités territoriales. L'association des Conseils de Préfecture devraient d'abord s'inspirer de l'exemple de l'UCT pour se consolider avant qu'on envisage la mise en place d'une telle structure.

#### M. TCHAKPEDEOU K. Biladégnéme Alassane, Président de la Délégation Spéciale de la commune de Sokodé

L'Union des Communes du Togo a, comme son nom l'indique, consacré l'union entre notre commune et ses pairs. Grâce au site Internet de l'association, la commune de Sokodé est aujourd'hui connue à travers le monde. L'UCT a aussi permis à notre collectivité de mettre en place un comité local « quadrilogue » pour les services essentiels, et elle a concouru au renforcement de notre partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). A cet égard, ceci nous a permis de bénéficier de plusieurs financements de leur part, et ce dans divers domaines comme l'eau et l'assainissement, l'informatisation de l'Etat civil et de la comptabilité ou encore l'aide aux sinistrés des dernières inondations. Enfin, 19 écoles ont également profité du projet Ville-Ecole de l'AIMF.

#### Un travail reconnu

Au cours de ces 10 dernières années, l'UCT a incontestablement évolué. Elle est devenue plus visible et a enrichi la liste de ses partenaires. Preu-

ve s'il en est que l'UCT a acquis aujourd'hui une réelle reconnaissance, le Secrétaire Permanent de l'AIMF, M. Jean-Pierre BAILLET, avait, au cours d'une réunion plénière à Lausanne en Suisse, publiquement félicité l'UCT devant ses pairs du monde entier pour ses actions entreprises. Enfin, n'oublions pas le rôle important de l'UCT dans la formation des agents des communes, mais aussi auprès des autorités comme les Préfets.

La commune de Sokodé tient donc à féliciter l'UCT pour tout ce qu'elle a fait pour notre collectivité jusqu'à présent. Aujourd'hui, nous attendons que l'UCT continue d'appuyer nos villes dans la recherche de financement, qu'elle s'emploie à développer de nouveaux jumelages, et qu'elle poursuive ses formations auprès des agents municipaux. Enfin, à une époque où les TIC sont devenues indispensables, nous souhaiterions que l'UCT fasse tout son possible pour mettre en place des classes multimédias dans chaque commune du Togo.

# L'UCT vue par...

## Un Secrétaire Général

**M. SULEMANA Alassani, Secrétaire Général de la Délégation Spéciale de la commune de Kara**

A sa création en 1996, l'Union des Communes du Togo (UCT) regroupait 9 communes, dites de plein exercice : Dapaong, Kara, Bassar, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé, Tsévié, Aného et Lomé. 15 ans après, l'association dénombre 21 communes membres. Kara a très tôt compris l'intérêt de mettre en place une association faîtière pour accompagner les communes dans le processus de décentralisation et soutenir le développement local. Notre commune entretient aujourd'hui de bonnes relations avec l'UCT, et le maire de Kara assure la présidence de l'association.

Grâce à l'UCT, la mairie de Kara a bénéficié de formations auprès des agents municipaux, d'équipements informatiques et de logiciels pour la comptabilité et l'Etat civil. Une classe multimédia pour les élèves des collèges et des lycées a également été inaugurée. Au vue de tous ces apports, la commune de Kara a tou-

jours souligné la nécessité de contribuer au financement de l'UCT par le biais des cotisations.

### Sensibiliser les populations

L'UCT doit continuer à soutenir les communes dans leur développement. Sur le plan des connaissances géographiques et démographiques, la commune de Kara souhaiterait que l'UCT contribue à la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) et d'un cadastre dans chaque commune, dans le but notamment, d'optimiser le recouvrement des taxes. Enfin, l'UCT, en partenariat avec les mairies, doit assurer une sensibilisation auprès des acteurs de développement des communes, en particulier les Comités de Développement de Quartiers (CDQ), et ce afin de préparer les populations aux élections de leurs futurs conseillers municipaux.

## Les Universités

**Professeur Ayikoé Etienne AYITE, Chirurgien au CHU Tokoin à Lomé et Directeur de l'Information, des Relations extérieures et de la Coopération à l'Université de Lomé**

En dépit du protocole d'accord signé entre les universités togolaises et l'UCT le 15 novembre 2009, force est de constater que nos relations restent au point mort. Pourtant, l'avenir de notre pays dépend en partie de cette collaboration. Aujourd'hui, on constate que nos étudiants rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver un emploi dans leur champ de compétence et dans le même temps, tout reste à faire dans les communes. Les domaines d'intervention sont en effet pléthoriques : l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la gestion informatique, l'urbanisme, la lutte contre le chômage, la biodiversité... De plus, avec le transfert de compétences prévu par la loi sur la décentralisation de 2007, les collectivités locales seront dans l'obligation de recruter du personnel qualifié pour répondre à leurs nouvelles prérogatives. Les services déconcentrés de l'Etat mais également le secteur privé bénéficieront également des effets de la décentralisation puisque les communes délèguent inévitablement une partie de leurs compétences.

### Tout reste à faire dans les communes

Il faut donc dès à présent orienter les travaux de recherche et les formations des établissements d'en-

seignement supérieur vers des domaines qui répondent directement aux problématiques locales. Au préalable, l'UCT et les universités doivent travailler de concert pour dresser un état des lieux secteur par secteur dans chaque commune, dans le but d'identifier les principales difficultés actuelles et anticiper les besoins ultérieurs des collectivités. Ce diagnostic exhaustif doit permettre la définition de priorités pour que les établissements d'enseignement supérieur, universités en tête, puissent réfléchir à des travaux de recherche et des filières d'études adaptés. Ceci implique par la suite des échanges réguliers entre ces établissements et les communes pour affiner les solutions mises en place ou définir de nouvelles orientations. L'UCT, de par son rôle d'association faîtière regroupant les 21 communes urbaines du pays, est l'intermédiaire le plus légitime pour renforcer cette collaboration et la pérenniser.

Les bases pour la réalisation du diagnostic national ont été définies, et nous espérons que l'UCT poursuive ses efforts pour le mettre en pratique. Elle pourra compter sur l'appui des universités de Lomé et de Kara, des stagiaires pourraient notamment participer à l'exécution de cette étude dans le cadre de leur cursus universitaire.

# L'essentiel de l'UCT / Actu Coopération décentralisée

## Projet Transfrontalier Bénin – Togo

### Une collaboration inédite

*Partant du constat que les échanges transfrontaliers entre le Bénin et le Togo sont actuellement limités et que les communes des deux pays ont le même objectif, c'est-à-dire développer leur territoire, l'idée d'associer trois villes béninoises - Aplahoué, Djakotomey, Dogbo - et trois villes togolaises - Atakpamé, Notsé, Tohou - a émergé au début de cette année 2011.*

Les initiateurs de ce projet novateur sont l'UCT, le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) et la Communauté d'Agglomérations de Saint-Omer (CASO). Au début du mois d'avril 2011 à Cotonou, un premier atelier transfrontalier a permis de jeter les bases d'un accord entre ces six communes. Du côté béninois, les trois villes sont déjà réunies en intercommunalité depuis un an. Même si aucun projet n'a encore été réalisé, ceci montre l'avance du Bénin en termes de coopération intercommunale, et plus généralement en ce qui concerne le processus de décentralisation.

### Une dynamique confirmée

Ce projet transfrontalier a pour objectif de réaliser des projets conjoints et de mettre en commun les compétences de chacun. La réunion du 16 mai dernier a permis d'entrevoir certains domaines

d'activités où une coopération transfrontalière serait envisageable et profitable à tous. Ce fut surtout l'occasion de définir un calendrier pour que cette dynamique ne reste pas vaine. Ainsi, il a été décidé que chaque commune devra désigner une personne référente avant le 15 juin prochain, et ces points focaux nommeront un représentant par pays avant le 30 juin, date à laquelle se tiendra la première réunion technique entre ces acteurs. Des préalables indispensables avant la mise en place du comité de pilotage, prévu le 22 juillet à Atakpamé. Le projet étant ambitieux, l'ensemble des acteurs impliqués veulent en effet éviter toute précipitation qui pourrait nuire à la durabilité de cette coopération inédite. L'UCT et ses partenaires veilleront à cela et accompagneront le comité de pilotage dans leurs actions.

## Coopération décentralisée France / Togo

### Les Préfectures togolaises: une collectivité reconnue

*Le Comité de sélection du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes a retenu dans le cadre de son appel à projets 2010-2012, le projet de coopération décentralisée entre la commune française de Cusset et la préfecture de Yoto. Les grandes lignes du projet:*

- **Type d'appel à projet :** Appel à projet Solidarité à l'égard des pays en développement
- **Collectivité territoriale française chef de file :** Cusset
- **Région française :** Auvergne
- **Pays bénéficiaire :** Togo
- **Collectivité locale partenaire dans le pays bénéficiaire :** PREFECTURE DE YOTO
- **Intitulé du projet :** ETUDE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE KOUVÉ (TOGO)
- **Cofinancement demandé :** 5 200 euros
- **Cofinancement accordé :** 4 000 euros

Les crédits seront délégués à la Préfecture début juin, à charge pour ses services de mettre en œuvre ces crédits.

A noter que ce projet a été automatiquement intégré dans l'Atlas français de la coopération décentralisée.

Le MAEE renouvelle ainsi sa confiance aux préfectures togolaises. Cette collaboration et celle avec les communes permet donc une couverture totale du pays pour la mise en place de projets de coopération décentralisée.

Nous avons appris avec consternation, jeudi 19 mai 2011, la disparition de notre collègue **Pisaani KARMA**, Architecte-urbaniste, chef de la cellule d'adressage à la Mairie de Lomé.

Pisaani KARMA a contribué à la mise en œuvre de l'adressage à Lomé et dans d'autres villes du Togo. **Ses obsèques auront lieu les 9, 10 et 11 juin 2011** à Lomé et dans son village natal, Pagouda.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à tous ses amis.



United Cities and Local Governments  
Cités et Gouvernements Locaux Unis  
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

### Le financement des collectivités locales : les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle. Deuxième rapport mondial sur la décentralisation et la Démocratie Locale – GOLD II – CGLU

Ce rapport analyse les systèmes de financement des collectivités locales dans 110 pays ainsi que dans les grandes métropoles. Le financement local y est abordé à travers 5 aspects : la structure des Etats et l'organisation territoriale, les compétences et les dépenses des collectivités, leurs revenus, les transferts et l'accès à l'emprunt.

[http://www.cities-localgovernments.org/upload/doc\\_publications/9559026954\\_%28EN%](http://www.cities-localgovernments.org/upload/doc_publications/9559026954_%28EN%29.pdf)



### Les Fonds de l'Alliance des Villes ouverts aux collectivités territoriales

*L'Alliance des Villes (Cities Alliance) est un réseau mondial qui rassemble des villes du monde entier et des partenaires de développement, engagés dans la lutte contre la pauvreté et visant la transposition à plus large échelle des expériences urbaines réussies.*

Au sein de l'Alliance des Villes, les autorités locales sont représentées par Cités et Gouvernements Locaux Unis et Métropoles.

Cette initiative de la Banque Mondiale et d'UN-Habitat vise à appuyer la réhabilitation des quartiers pauvres et la promotion des stratégies de développement urbain participatives, par l'intermédiaire de 2 mécanismes de financement :

- un « Fonds à usage restreint » (pour le soutien à des activités, relatives à la cible 11 des OMD de l'ONU : « Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles, d'ici à 2020 », dans les pays bénéficiaires d'Aide Publique au Développement, comme établis par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE en octobre 2007 / dons d'un montant de 40 000 à 500 000 dollars maximum)

- des « Fonds librement utilisables » (pour le soutien à des activités, pays ou régions spécifiques et ciblés / ex : pour les villes d'Afrique subsaharienne : Instrument « Villes sans taudis »).

Les fonds sont accordés à des ONG locales et internationales, à des autorités locales, à des entreprises privées et à des organisations de proximité qui représentent les habitants des bidonvilles, à condition notamment que la demande ait été parrainée par un, voire plusieurs membres de l'Alliance.

À ce jour, l'Alliance des Villes a consacré près de 90 millions de dollars à l'appui d'investissements.

Pour plus d'informations, merci de consulter le site internet de l'Alliance des Villes : <http://www.citiesalliance.org/work-with-ca/work-with-ca.html>

## Fondation Veolia environnement / Programme Water Force



*La Fondation Veolia et l'Unicef ont décidé d'unir leurs efforts. Ce partenariat, qui s'appelle Water Force, n'est pas nouveau, il date de 5 ans. La fondation vient de décider de le renouveler, compte tenu de son efficacité.*

Concrètement, l'entreprise met à disposition gratuite de l'Unicef, ses salariés qui facilitent l'accès à l'eau des populations. Par exemple, à Bunia, en République Démocratique du Congo, en appui aux partenaires locaux, aux ONG déjà sur place et au gouvernement du pays, elle a permis l'accès à l'eau de 150 000 personnes vivant en zones urbaines et ainsi de diminuer les risques d'épidémie de choléra. En République Démocratique Populaire de Corée, l'équipe d'experts de Veolia a effectué pour l'Unicef une évaluation de l'état des stations de pompage dans les zones touchées par les inondations de l'été 2007 et élaboré un projet de réfection, en cours de réalisation.

Via sa fondation, l'entreprise mobilise à tout moment les salariés volontaires, qui feront sur place le diagnostic et l'évaluation des besoins, le déploiement du matériel technique et la gestion de l'approvisionnement en eau et en énergie des populations sinistrées.

Plus d'infos : [www.fondation.veolia.com](http://www.fondation.veolia.com)

## [www.microprojets.org](http://www.microprojets.org)

### Recherche de fonds pour les microprojets de solidarité internationale



L'objectif de ce site est d'aider les associations et les ONG françaises dans leur recherche de financement en leur donnant accès à un grand nombre de subventions publiques et privées, régulièrement mises à jour. Attention le site est indicatif, informatif, il ne finance pas lui-même les microprojets.

Créé par l'Agence des Microprojets, un programme de la Guilde Européenne du Raid cofinancé par le Ministère des Affaires Étrangères, ce site a été réalisé grâce au soutien de l'Agence Française de Développement (AFD).

## Fondation RAJA pour les femmes



La Fondation RAJA-Danièle Marcovici a pour objectif de soutenir des programmes, actions et projets en France et partout dans le monde, en faveur des femmes dans les domaines éducatif, social, médical ou culturel. La Fondation appuiera particulièrement toute initiative ou action visant à contribuer à l'insertion professionnelle des femmes par l'éducation, la formation et l'aide à la création d'entreprise. Critères : le projet s'inscrit dans l'objet de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, le projet doit être consacré à un public féminin, le projet doit impliquer une active participation des personnes concernées autour d'actions concrètes et/ou de projets pédagogiques pour se rapprocher d'une autonomie économique. Le projet doit être co-financé et doit s'inscrire dans la durée (il fera l'objet d'évaluations régulières).

**Plus d'info.** Contact : Laurence HAGEGE, Responsable de la Communication et des Relations Extérieures, RAJA - 16, rue de l'Etang - 95 977 ROISSY CDG CEDEX - [fondation@raja.fr](mailto:fondation@raja.fr).

## European Foundation Initiative for African Research Into Neglected Tropical Diseases (EFINTD)



## Appel à projets 2011

L'objectif de l'initiative EFIND est de soutenir le développement de capacités de recherche sur les maladies tropicales négligées en Afrique, à la fois dans le domaine biomédical et dans le domaine de la santé publique. Cette initiative soutient un programme de bourses destiné à de jeunes chercheurs africains dans des établissements de recherche africains pour

la réalisation de projets de recherche biomédicale ou de santé publique portant sur une question de recherche traductionnelle urgente et importante sur les maladies tropicales négligées dans le contexte africain.

**Pour télécharger l'appel à projets:** <http://www.ntd-africa.net/fileadmin/downloads/Third%20Call%20for%20Proposals.pdf>

**Date limite de soumission: 30 juin 2011 à l'adresse** [ntd@nuffieldfoundation.org](mailto:ntd@nuffieldfoundation.org).



Opérateur d'électricité et de gaz

## Le Prix de la fondation POWEO

Ce prix est destiné à récompenser les actions déjà réalisées:

- **de création ou développement de petits opérateurs privés africains** (petites entreprises, coopératives, GIE ou associations, artisans du secteur informel, indépendants)
- **Agissant en faveur de la production ou de la distribution d'énergie d'origine renouvelable** ou de **l'amélioration de l'efficacité énergétique au profit des populations en difficulté en Afrique sub-saharienne.**

Ces entreprises pourront être bureau d'études, fabricant, distributeur, promoteur ou réparateur d'équipements ou de services... Leurs activités devront favoriser l'accès à l'énergie des plus démunis en Afrique sub-saharienne. Les catégories sont les suivantes:

- un « Grand Prix FE Poweo » pour tous types de candidats,
- Un prix « Femmes » distinguant une femme leader ou une entreprise créée par une femme,

- un prix « Co-développement » pour une action conduite à l'initiative de migrants installés en France ou réinstallés en Afrique subsaharienne.

Chaque catégorie est dotée d'un prix d'un montant de 10 000 euros.

Les dossiers de candidature seront prochainement disponible sur le site [www.fondation-poweo.org](http://www.fondation-poweo.org).

## Soutien "Solidarité Sud"

Le dispositif « Solidarité Sud » de la Fondation pour la Nature et l'Homme est orienté sur des projets portés par la société civile. Ceux-ci seront capables de concilier l'épanouissement économique et social des sociétés humaines tout en préservant leur environnement. L'implication directe des bénéficiaires dans l'action ainsi que la diversité des partenariats sont des éléments particulièrement importants.

La dotation allouée peut aller jusqu'à 30 000 euros répartis sur deux ans. Le jury se réunit deux fois par an (**date limite d'inscription en ligne : le 15 avril et le 15 octobre**).

## Faites connaissance avec les Présidents de Délégations Spéciales des communes du Togo



**NAYO-AGOUMA**  
Yakpo  
**AMLAME**  
PDS Amlamé  
BP 86



AYIVI Ayayi  
**ANEHO**  
PDS Commune d'Aného  
BP 109  
331 00 15 / 903 95 50  
Fax : 331 01 52  
guindoua@yahoo.fr



ADJONOU Kasségné  
**ATAKPAME**  
PDS Commune de Atakpamé  
Tél. 440 01 73  
Cel. 905 40 80



ASSAMOAH Kwami  
Naleisseh  
**BADOU**  
PDS Commune de Badou  
Tél. 449 00 55  
Cel.933 47 88



BA.TRAORE Aboubakar  
**BAFILO**  
PDS Commune de Bafilo  
Tél. 666 00 30  
Cel. 909 70 42



AMADOU Kodjo  
**BASSAR**  
PDS Bassar  
BP 77  
912 40 25



TCHEDE Issa  
**DAPAONG**  
PDS DAPAON  
GBP 99  
920 43 90 770 84 55



KARANGO Yaka  
**KANTE**  
PDS Commune de Kanté  
BP 08



AMAOU Ayennam  
Essodna  
**KARA**  
PDS KARA  
Mairie Kara BP 360  
913 52 97



SAMTOU Yawo Edem  
**KPALIME**  
PDS Kpalimé  
BP 93  
911 78 77  
mairiekpalime@yahoo.fr



Contre Amiral Fogan  
**ADEGNON**  
**LOME**  
PDS Commune de Lomé  
Tél. 221 27 16  
mairielome@yahoo.fr



BAMORO Amadou Moussa  
**MANGO**  
PDS Commune de Mango  
BP 40  
771 70 43 771 71 20  
mango@yahoo.fr



HADABIA Kikonma  
**NIAMTOUGOU**  
PDS Niamtougou  
Mairie de Niamtougou  
926 92 33



KEGLOH Komlavi  
**NOTSE**  
PDS Commune de Notsè  
Mairie Notsè  
901 99 37



KAYABA Abalo  
**PAGOUDA**  
PDS Commune de Pagouda  
BP 88  
664 00 58 664 00 19  
kayababalo@yahoo.fr



TCHAKPEDEOU K.  
Biladégnéme Alassane  
**SOKODE**  
PDS Commune de Sokodé  
Tél. 550 00 29  
Cel. 901 23 85



BODJONA Alewa  
**SOTOUBOUA**  
PDS Commune de Sotouboua  
Tél. 553 00 37  
Cel. 902 46 50  
mairiesotouboua@yahoo.fr



DOUMEKPE Koffi Simon  
**TABLIGBO**  
PDS Commune de Tabligbo  
BP 20  
928 14 61



LOGLO Bruno  
**TSEVIE**  
PDS TSEVIE  
330 43 17 / 901 35 88  
tseville@yahoo.fr



LOGLO Bruno  
**TSEVIE**  
PDS TSEVIE  
330 43 17 / 901 35 88  
tseville@yahoo.fr



ATCHON Kodjo  
**VOGAN**  
PDS Commune de Vogan  
BP 78  
333 00 25 / 910 41 48  
Mairievogan01@yahoo.fr

Rédaction:

Joachim  
A.HUNLEDE

Guillaume  
LANNEREE

Marion PERRIN

Avec la participa-  
tion de :

Valentin Quam  
SODJI

Union des Communes du Togo  
(UCT)

Quartier Hedzranowoé  
BP: 1298 Lomé 1 TOGO

Tel: (228) 261.45.16-  
Fax: (228) 261.45.17

Email: [uct@uct-togo.org](mailto:uct@uct-togo.org)  
Site: [www.uct-togo.org](http://www.uct-togo.org)